


SEANCE DU QUINZE AVRIL DEUX MIL VINGT TROIS

<p>Nombre des membres</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Afférents Au conseil Municipal</th> <th>en exercice</th> <th>qui ont pris part à la délibération</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>11</td> <td>11</td> <td>7</td> </tr> </tbody> </table>	Afférents Au conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération	11	11	7	<p>L'an deux mil vingt trois Et le 15/04 à 17 heures,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence</p> <p>DE M.CORTESE Bernard, 1^{er} adjoint de la commune</p>
Afférents Au conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération					
11	11	7					
<p>Date de la convocation : 07/04/2023</p> <p>Date de l'affichage :</p>	<p>Présents : Bernard CORTESE, Stéphan MATTEI, Marc PARAVISINI, José BORGHESI, José SANTONI, Jean - Claude CAHUZAC,</p> <p>Secrétaire de séance : Sébastien RAFINI</p> <p>Absents : Claude BLANC, Marie-Louise BOTTI, Jacques RAFINI, Michel PINELLI,</p>						
<p>Objet de la délibération :</p> <p>Approbation du CA2022/M14</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le :</p> <p>Et publication ou notification du :</p> <p>Signature et cachet Bernard CORTESE</p> 	<p>Le conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par le maire et après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :</p> <p>1^{er} : lui donne acte de la présentation faite du compte administratif.</p> <p>2^e : constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.</p> <p>3^e : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.</p> <p>4^e : Vote et arrête les résultats définitifs.</p> <p>AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS</p>						



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002703-20230415-2023-3-B-BF

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 04/2023
Affichage 17/04/2023



DÉPARTEMENT CORSE DU SUD
(1)

DÉLIBÉRATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU CONSEIL de Savi d'Orains
 DU COMITÉ SYNDICAL

SUR COMPTE ADMINISTRATIF (2)

Nombre de membres en exercice 11
Nombre de membres présents 7
Nombre de suffrages exprimés 7

Séance du 15 Avril 2023

Le Conseil municipal Le Conseil de Savi d'Orains Le Comité syndical (2)
réuni sous la présidence de M. CORSESSO BERNARD, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par
M. PIVETTI MICHEL Maire Président (2), après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire

et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (3)	Recettes ou excédents (3)	Dépenses ou déficits (3)	Recettes ou excédents (3)	Dépenses ou déficits (3)	Recettes ou excédents (3)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés (31/12/2022) (4)		<u>148 539,99</u>		<u>283 629,46</u>		<u>432 169,45</u>
Résultats affectés (/ /) (4)						
Opérations de l'exercice	<u>170 769,80</u>	<u>104 291,45</u>	<u>483 552,72</u>	<u>509 612,42</u>	<u>654 322,52</u>	<u>613 903,87</u>
TOTAUX	<u>170 769,80</u>	<u>252 831,44</u>	<u>483 552,72</u>	<u>793 241,88</u>	<u>654 322,52</u>	<u>1046 073,32</u>
Résultats de clôture	<u>386 757</u>	<u>82 061,64</u>		<u>309 689,16</u>	<u>90 867</u>	<u>391 450,80</u>
Restes à réaliser	<u>386 757</u>	<u>295 830</u>		<u>309 689,16</u>	<u>90 867</u>	<u>391 450,80</u>
TOTAUX CUMULÉS	<u>8 805,36</u>					<u>300 883,80</u>
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX						
Résultats reportés (/ /) (4)						
Résultats affectés (/ /) (4)						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						



2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

4° Décide d'annuler les crédits suivants :

5° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

6° _____

Ont signé au registre des délibérations : MM et MRS les conseillers Municipaux présents.



Pour expédition conforme
Le Président- 1^{er} Adjoint, Bernard CORTESE

SEANCE DU QUINZE AVRIL DEUX MIL VINGT TROIS

<p>Nombre des membres</p> <table border="1"><thead><tr><th>Afférents Au conseil Municipal</th><th>en exercice</th><th>qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td>11</td><td>11</td><td>8</td></tr></tbody></table>	Afférents Au conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération	11	11	8	<p>L'an deux mil vingt trois Et le 15/04 à 17 heures, Le Conseil Municipal de la Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence DE M. PINELLI Michel, Maire de la commune</p>
Afférents Au conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération					
11	11	8					
<p>Date de la convocation : 07/04/2023 Date de l'affichage :</p>	<p>Présents : Michel PINELLI, Bernard CORTESE, , Stéphan MATTEI, Marc PARAVISINI, José BORGHESI, José SANTONI, Jean - Claude CAHUZAC, Secrétaire de séance : Sébastien RAFINI Absents : Claude BLANC, Marie-Louise BOTTI, Jacques RAFINI</p>						
<p>Objet de la délibération : Approbation du BP2023</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le :</p> <p>Et publication ou notification du :</p>	<p>Le budget primitif M14 de l'exercice 2023, présenté par le Maire, après délibération du conseil municipal est adopté à l'unanimité des membres présents.</p> <p>AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS</p>						

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-2 (2002703) 4230415202343-C-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023

Affichage : 17/04/2023



28/03/2023	Délibération d'Affectation du Résultat	1 / 1
------------	---	-------

CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	148 539,99
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	283 629,46

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	66 478,35
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	26 059,70

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	386 757,00
En recettes pour un montant de :	295 890,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	8 805,36
---	----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	8 805,36
--	----------

Ligne 002

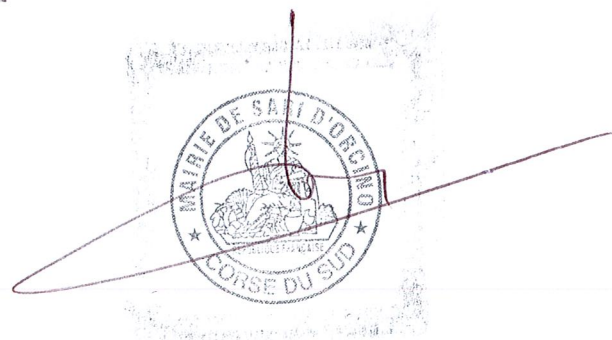
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	300 883,80
--	------------

Appréciations au
CM
11

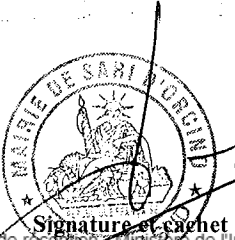
En exercice
11

Présent
8.

Présents : Michel PINELLI, Bernard CORTESE, Stéphane MATTEI,
Marc PARAVISINI, José BORGESI, José SANTOU, Sébastien RAFINI,
Jean-claude CAHUZAC.



SEANCE DU QUINZE AVRIL DEUX MIL VINGT TROIS

Nombre des membres Afférents en exercice qui ont pris part à la délibération Au conseil Municipal 11 11 8	L'an deux mil vingt trois Et le 15/04 à 17 heures, Le Conseil Municipal de la Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence DE Mr PINELLI Michel, Maire de la commune															
Date de la convocation : 07/04/2023 Date de l'affichage :	Présents : Michel PINELLI, Bernard CORTESE, Stéphan MATTEI, Marc PARAVISINI, José BORGHESI, José SANTONI, Jean - Claude CAHUZAC, Secrétaire de séance : Sébastien RAFINI Absents : Claude BLANC, Marie-Louise BOTTI, Jacques RAFINI															
Objet de la délibération :	Après analyse des différents Budgets Primitifs 2023, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil, de :															
Objet : Vote du Taux des Taxes (Taxe Foncière Bâti, Taxe Foncière Non Bâtie), des Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises relais pour l'année 2023	- modifier le taux des taxes (TFB, TFNB) et de la Cotisation Foncière des Entreprises ce qui correspond pour l'année 2023 à :															
Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le :	<table border="1"><thead><tr><th>Taxes</th><th>Taux d'imposition 2022</th><th>Taux d'imposition 2023</th></tr></thead><tbody><tr><td>Foncière (bâtie)</td><td>19.38</td><td>19.38</td></tr><tr><td>Foncière (non bâtie)</td><td>0</td><td>0</td></tr><tr><td>CFE</td><td>0</td><td>0</td></tr><tr><td>Taxe habitation</td><td>0</td><td>22.78</td></tr></tbody></table>	Taxes	Taux d'imposition 2022	Taux d'imposition 2023	Foncière (bâtie)	19.38	19.38	Foncière (non bâtie)	0	0	CFE	0	0	Taxe habitation	0	22.78
Taxes	Taux d'imposition 2022	Taux d'imposition 2023														
Foncière (bâtie)	19.38	19.38														
Foncière (non bâtie)	0	0														
CFE	0	0														
Taxe habitation	0	22.78														
Et publication ou notification du :	Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité : - approuve les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit : 19.38 % pour la Taxe Foncière (Bâtie), 22.78 % pour la taxe d'habitation, 0 % pour la Taxe Foncière (Non Bâtie) et 0 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises - donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.															
 Signature et cachet Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur 02A-212002703-20230415-2023-3-G-5F Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 17/04/2023 Affichage : 17/04/2023	AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS															



SEANCE DU QUINZE AVRIL DEUX MIL VINGT TROIS

<p>Nombre des membres</p> <table border="1"><tr><td>Afférents Au conseil Municipal</td><td>en exercice</td><td>qui ont pris part à la délibération</td></tr><tr><td>11</td><td>11</td><td>8</td></tr></table>	Afférents Au conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération	11	11	8	<p>L'an deux mil vingt trois Et le 15/04 à 17 heures, Le Conseil Municipal de la Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence DE Mr PINELLI Michel, Maire de la commune</p>									
Afférents Au conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération														
11	11	8														
<p>Date de la convocation : 07/04/2023 Date de l'affichage :</p>	<p>Présents : Michel PINELLI, Bernard CORTESE, Stéphan MATTEI, Marc PARAVISINI, José BORGHESI, José SANTONI, Jean - Claude CAHUZAC, Secrétaire de séance : Sébastien RAFINI Absents : Claude BLANC, Marie-Louise BOTTI, Jacques RAFINI</p>															
<p>Objet de la délibération :</p>	<p>Après analyse des différents Budgets Primitifs 2023, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil, de :</p>															
<p>Objet : Vote du Taux des Taxes (Taxe Foncière Bâti, Taxe Foncière Non Bâtie), des Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises relais pour l'année 2023</p>	<p>- modifier le taux des taxes (TFB, TFNB) et de la Cotisation Foncière des Entreprises ce qui correspond pour l'année 2023 à :</p> <table border="1" data-bbox="536 1155 1401 1671"><thead><tr><th>Taxes</th><th>Taux d'imposition 2022</th><th>Taux d'imposition 2023</th></tr></thead><tbody><tr><td>Foncière (bâtie)</td><td>19.38</td><td>19.38</td></tr><tr><td>Foncière (non bâtie)</td><td>0</td><td>0</td></tr><tr><td>CFE</td><td>0</td><td>0</td></tr><tr><td>Taxe habitation</td><td>0</td><td>22.78</td></tr></tbody></table>	Taxes	Taux d'imposition 2022	Taux d'imposition 2023	Foncière (bâtie)	19.38	19.38	Foncière (non bâtie)	0	0	CFE	0	0	Taxe habitation	0	22.78
Taxes	Taux d'imposition 2022	Taux d'imposition 2023														
Foncière (bâtie)	19.38	19.38														
Foncière (non bâtie)	0	0														
CFE	0	0														
Taxe habitation	0	22.78														
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le :</p>																
<p>Et publication ou notification du :</p> 	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none">- approuve les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit : 19.38 % pour la Taxe Foncière (Bâtie), 22.78 % pour la taxe d'habitation, 0 % pour la Taxe Foncière (Non Bâtie) et 0 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision. <p>AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS</p>															